

**CIAS VAL GUIERS**  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 19

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 21

Abstention : 0

**Suffrages exprimés : 21**

Pour : 21

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages**

**exprimés : 11**

**Date de la convocation :**

16/02/2026

**19 présent(e)s :** M. Paul REGALLET, M. PARAVY Jean-Claude, M. ARGOUD Yves, Mme BOURBON Marie-Christine, M. CEVOZ-MAMI Christian, Mme FERRARI Myriam, Mme VERRIER Murielle, M. WALLE Olivier, Mme YACONO Céline, Mme BALITRAND Anne, Mme BARBOTIN Sonia, Mme BAZIN Janine, Mme CHAPUIS Agnès, Mme GAUTIN Catherine, M. HENAUX Raymond, Mme ASTIC Delphine, Mme CURTILLAT Christine, Mme THIERY Ghislaine, Mme COUDURIER Françoise.

**02 pouvoirs :** Mme JOURDAN Véronique à Mme CHAPUIS Agnès, M. REVEL Luc à M. REGALLET Paul.

**05 absent(e)s :** Mme ANDRE Valérie, M. CAGNIN Georges, M. PERSON Philippe, Mme SEVA Jacqueline, Mme MARTIN Marie-Ange.

**OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A CANDIDATURES 2026 DE L'ARS AUVERGNE-RHONE-ALPES RELATIF A LA CREATION D'UN TEMPS DE PSYCHOLOGUE EN SAD, EN PARTENARIAT AVEC LE CIAS DES ECHELLES**

Vu le Code des affaires sociales et familiales ;

Vu l'appel à candidatures lancé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2026 relatif à la création de temps de psychologue en Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) / Service autonomie à domicile (SAD) mixte ;

Vu le cahier des charges régional annexé audit appel à candidatures ;

Considérant que le Service d'Autonomie à Domicile géré par le CIAS Val Guiers accompagne à domicile des personnes âgées dépendantes, dont une part présente des maladies neurodégénératives et des troubles cognitifs ;

Considérant que l'appel à candidatures vise à renforcer l'accompagnement médico-social à domicile par la création de temps de psychologue, notamment en appui des équipes soignantes, des bénéficiaires et de leurs aidants ;

Considérant que ce dispositif s'inscrit dans les orientations nationales issues notamment du Plan Maladies Neuro-Dégénératives et des politiques publiques en faveur du maintien à domicile ;

**Considérant** que le projet présenté par le CIAS Val Guiers est cohérent avec le projet de service et le projet de soins SAD ;

**Considérant** le travail en partenariat réalisé avec l'établissement voisin du CIAS du Canton des Echelles qui porte cette candidature conjointement au CIAS Val Guiers ;

**Considérant** l'intérêt pour le service, les usagers et leurs aidants de bénéficier d'un renforcement des compétences psychologiques au sein de l'équipe pluridisciplinaire ;

Le Président indique à l'assemblée que l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un appel à candidatures pour l'année 2026 visant à financer la création de temps de psychologue au sein des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), désormais dénommés Services autonomie à domicile (SAD) mixtes.

Ce dispositif s'inscrit dans la continuité des orientations nationales issues des Assises de la santé mentale et du Plan Maladies Neuro-Dégénératives, afin de renforcer l'accompagnement des personnes âgées dépendantes à domicile. Il a pour objectif d'améliorer le repérage précoce des troubles psychiques, de soutenir les personnes atteintes de maladies neurodégénératives et d'apporter un appui aux aidants.

Le psychologue intervient également en soutien des équipes soignantes, dans une logique pluridisciplinaire.

L'appel à candidatures s'adresse aux SAD mixtes autorisés accompagnant déjà ce public et répondant à des critères de capacité définis par l'ARS. Le financement accordé permet la création ou le renforcement d'un équivalent temps plein de psychologue.

Le projet doit préciser les modalités d'intervention, son articulation avec le projet de service et le budget prévisionnel.

Il appartient au conseil d'administration de se prononcer sur l'opportunité de candidater et d'autoriser le Président à déposer le dossier correspondant.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 21 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention,**

- **APPROUVE** le principe de candidature du CIAS Val Guiers à l'appel à candidatures 2026 lancé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes relatif à la création de temps de psychologue en SSIAD / SAD mixte ;
- **ACCEPTTE** de présenter une candidature commune avec le CIAS du Canton des Echelles ;
- **MANDATE** le Président pour mettre en œuvre et signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,  
Paul REGALLET